



Procédure de régularisation

Par **karaoke**, le **06/06/2011** à **09:56**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de régularisation pour 10 ans de présence en préfecture des yvelines depuis le 02 juin 2010 et jusqu'à ce jour je n'ai obtenu que des récépissés sans autorisation de travail.

je suis entré en france en mars 2000 avec un visa et je vis avec ma compagne qui à une carte de résident, on est pacsé, et 1 enfant qui aura bientôt 3 ans, et j'aimerais savoir combien de temps en préfecture des yvelines la procédure dure car l'attente devient très dure et j'aimerais savoir si je peux effectué un changement de statut en vie privé et familiale car on vit ensemble depuis 2005 et on à des factures edf, quittances de loyers, bail aux 2 noms, attestation caf.

Avec mon statut est ce que je peux aussi tenté une demande salarié si je trouve un employeur qui veut m'embaucher car j'ai travaillé autrefois dans le domaine de la sécurité et j'ai obtenu de nombreux diplomes (SSIAP2/SSIAP1/HBO/AFPS/SST)

Par **chatona**, le **06/06/2011** à **17:11**

il vaut mieux prendre un avocat vue que vous avez un enfants ne trainer pas !

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **16:08**

Votre compagne est française ? L'enfant est Français ?